

BULLETIN  
DES  
"AMIS DE SCEAUX"

5<sup>E</sup> ANNÉE. — 1929



LE PUY-EN-VELAY  
IMPRIMERIE " LA HAUTE-LOIRE "  
23, BOULEVARD CARNOT, 23

## BUREAU ET COMITÉ

---

*Président* : M. HENTGEN, professeur honoraire d'histoire au lycée Henri IV.

*Président adjoint* : M. LEMAÎTRE, directeur de la Revue des Bibliothèques.

*Vice-présidents* : MM. FIX et HAINGLAISE.

*Secrétaire général* : M. PANTHIER, professeur d'histoire au lycée Lakanal.

*Secrétaire administratif* : M<sup>lle</sup> THÉRY.

*Secrétaire archiviste* : M. FOURCADE-CANCELLÉ.

*Trésorier* : M. CHOUTEAU, bibliothécaire communal.

*Trésorière adjointe* : M<sup>lle</sup> GUILLAUME.

*Membres du Comité* : MM. BARBERIS, CHAUVET, M<sup>lle</sup> FOURCADE-CANCELLÉ, MM. HAYER, HORDÉ, JACQUEMOT, LOISEAU, MARI-CHAL, REIGE.

---

## AVIS

La cotisation annuelle de 10 francs peut être versée par chèque postal à M. Chouteau, trésorier.

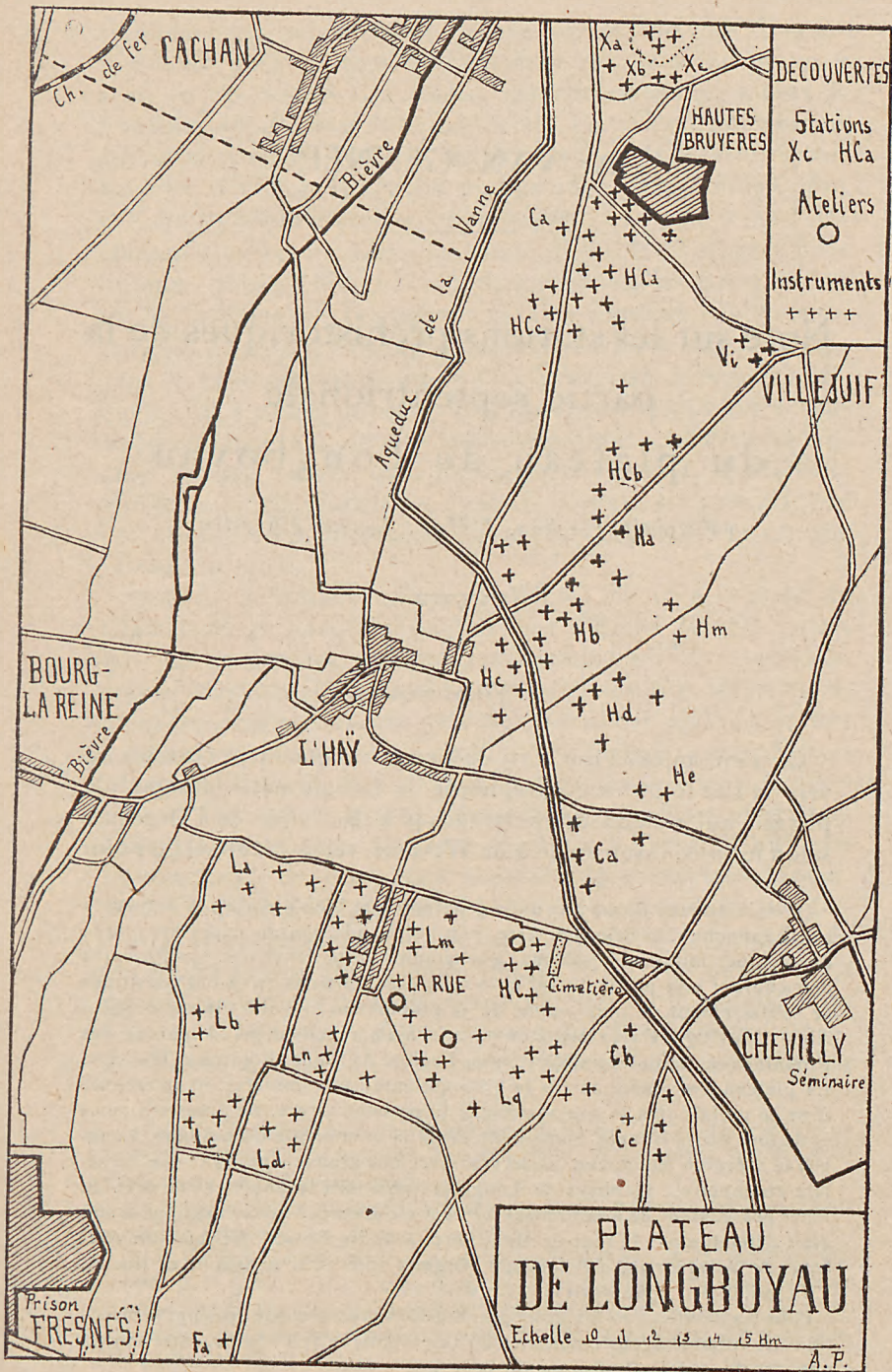
Compte Paris, c. 1361-09.

---

## TABLE DES MATIÈRES

A. VAN GENNEP : Note sur les stations préhistoriques de la partie septentrionale du plateau de Longboyau (6 planches et 1 carte) . . . . .	1
J. MEUVRET : Le bailliage de Sceaux au temps de Louis XIV. . . . .	16
H. SOULANGE-BODIN : Brillonn, intendant du duc du Maine.	23
ANNALES DE SCEAUX. . . . .	32

---



A. VAN GENNEP

---

Note sur les stations préhistoriques de la  
partie septentrionale  
du plateau de Longboyau

(Villejuif, Cachan, L'Haÿ, Larue, Chevilly)

---

I. HISTORIQUE.

Ce nom, aujourd'hui sorti de l'usage (1) et auquel correspond vers le sud le terme géographique de Longjumeau, désignait le plateau qui s'étend de Bicêtre jusqu'à la vallée de l'Orgelette selon les uns, jusqu'au delà de Wissous, selon d'autres. Le point

(1) « Ce plateau forme une unité géographique bien précise ; la nature du sol le rattache à la Brie. La terre peu perméable, lourde et grasse, munie de quelques monticules sableux, a longtemps porté des forêts. Les Romains défrichèrent une partie du sol et le nom des domaines qu'ils ont constitués se retrouve dans le nom même de la plupart des localités de cette région. Ainsi Chevilly, l'Haÿ, Orly, Rungis et Thiais rappellent les domaines des Romains (ou Gallo-Romains) Civilis, Lagius, Aurelius, Romius et Théodas. Le plateau n'a jamais connu de ville opulente ; ni commerce, ni industrie ; il ne se prêtait qu'à la vie agricole, à la grande culture. De grosses fermes et de tout petits villages rompaient seuls la monotonie du paysage. Longboyau a évolué lentement, conservant avec une grande continuité son caractère champêtre... L'abbaye de Longpont, plus tard le chapitre de N.D. de Paris possédaient de nombreuses terres sur le plateau... dont l'extrémité sud était défendue par la tour de Montlhéry. » André Basset, *Histoire du Plateau de Longboyau, Le Sauvage*, Organe littéraire, artistique et social, Villejuif, 6 juin 1926. Voir p. 3.

Pour les détails, voir les monographies communales publiées par la direction des Affaires départementales du Département de la Seine, entre 1895 et 1905 (en dépôt à la Préfecture de la Seine).

culminant est actuellement occupé par le fort des Hautes-Bruyères, dont le nom fait entendre qu'il y a (ou plutôt y avait) en cet endroit des sables, qui correspondent à ceux de Fontenay-aux-Roses et à ceux de Sèvres. En général, une hauteur sablonneuse recèle dans nos régions des stations préhistoriques. En effet, dès 1895, M. Laville, puis en 1897, MM. Emile Collin et Capitan découvrirent et inventorièrent sur le flanc nord des Hautes-Bruyères un certain nombre de foyers de cabanes néolithiques, mises à découvert par l'exploitation des sables au lieu dit Les Sablons (1). Les mêmes savants continuèrent leurs recherches du côté de Villejuif et découvrirent au lieu dit Gournay, dans les exploitations de limon d'où l'on extrait de la terre à briques, vers 5 mètres de profondeur, des objets nettement acheuléens (2). Quant aux stations moustériennes et acheuléennes étudiées par M. Laville dans les carrières de sables des Hautes-Bruyères (3), elles furent vite épuisées. Depuis, les ouvriers, que j'ai interrogés à maintes reprises pendant vingt ans, n'en ont pas retrouvé d'autres.

Quand je m'installai à Bourg-la-Reine, en 1910, venant de Clamart où, m'aidant des publications d'Emile Rivière, j'avais fait des recherches préhistoriques dans les bois, je me documentai sur la préhistoire de la région, allai visiter les sablières et les exploitations d'argile de Villejuif et pensai qu'il serait bien surprenant que les stations néolithiques eussent pour point terminus, à partir de Paris, le fort des Hautes-Bruyères. Je commençai donc à parcourir les champs voisins du fort et trouvai quelques pièces. Puis je partis pour trois ans à l'Université de Neuchâtel; là, grâce aux excellents préhistoriens locaux, MM. Vouga, Borel, Jéquier, je complétais mon étude des Lacustres jadis commencée au lac du Bourget sous la direction de feu André Perrin. Puis vint la Guerre. Et ce n'est qu'après ma démobilisation que je repris mes recherches sur le plateau entre Villejuif et Wissous, mais avec une méthode plus rigoureuse. Je priai en 1919 mes amis A. de Mortillet et Charles Schleicher

(1) Emile Collin et Capitan, *Un village néolithique dans le département de la Seine (Villejuif)*, Association française pour l'Avancement des Sciences Congrès de Saint-Etienne, 1897.

(2) Collin et Capitan, *Station acheuléenne dans les limons des plateaux à Villejuif*, *ibidem*.

(3) A. Laville, Instrument en silex du type dit chelléen de l'Ergéron de Villejuif, B.M.S.A. de Paris décembre 1908. A. Laville et Mansuy, *Stations préhistoriques des Hautes-Bruyères*, *L'Anthropologie*, 1897; A. Laville, *Gisement chelléo-moustérien d'Arcueil*, feuille des Jeunes Naturalistes, 1<sup>er</sup> novembre 1903.

de parcourir avec moi mon terrain de chasse; tous deux furent d'avis que l'important était de noter très exactement l'emplacement des trouvailles.

Comme le type des objets correspond exactement à ceux des fonds de cabane des Sablons des Hautes-Bruyères, j'ai jugé inutile de faire une déclaration de priorité; de plus M. Remy de Saint-Périer a publié dès 1920 un grattoir en grès trouvé sur le territoire de Chevilly (1).

Le territoire de L'Haÿ, de Larue et de Chevilly continue si exactement, comme constitution, celui de Villejuif, que je crois maladroit de distinguer les stations néolithiques d'après le nom des communes modernes: les faciès géologique, géographique et préhistorique coïncident partout de telle sorte qu'il faut employer ici un terme global, celui-là même qui avait été inventé anciennement pour désigner cette unité géographique: plateau de Longboyau.

#### II. LOCALISATION DES STATIONS.

Le fait le plus intéressant est l'orientation des stations: la carte jointe montre qu'elles n'étaient pas échelonnées le long des pentes du plateau, mais le coupaient en diagonale en s'écartant de plus en plus de la vallée de la Bièvre. Le chef-lieu actuel de l'Haÿ ne semble pas recouvrir une ancienne station; en tout cas, toutes les personnes interrogées m'ont dit n'avoir jamais entendu parler de trouvailles dans les jardins. La direction des stations doit avoir été d'ordre géographique.

De nos jours la partie du plateau où sont situés Cachan, L'Haÿ, Larue et Chevilly apparaît comme vraiment plate; mais, à force de parcourir les champs labourés, surtout en automne et au printemps, j'ai fini par discerner l'existence d'une sorte de crête diagonale, qui devait être bien plus accusée au moyen âge et avant. Lors des grandes pluies, on voit les eaux s'accumuler d'un côté vers Villejuif et Chevilly, et d'autre part descendre les pentes vers la Bièvre. On doit admettre que le plateau était complètement boisé à l'époque néolithique; il était renommé au siècle dernier pour ses grandes pépinières, dont les labours et les lotissements ont peu à peu rogné l'ampleur. Le limon superficiel est même maintenant un obstacle à l'assainissement de

(1) R. de Saint-Périer, *Grattoir en grès trouvé à Chevilly*, Bulletin Soc. préh. fr., 1920, page 98-100.

certaines parties du plateau. On comprend aisément que le lieu de prédilection des Néolithiques a été le sommet sablonneux des Hautes-Bruyères, le fort moderne ayant peut-être remplacé un fortin du moyen âge, qui lui-même se sera superposé au village néolithique central placé sur cette sorte d'éperon, qui domine Bicêtre, la Bièvre et Paris, exactement comme Gergovie, Alesia et d'autres cités défensives primitives.

### III. STATISTIQUE DES TROUVAILLES.

La quantité des trouvailles que j'ai faites (environ cinq mille objets) est en raison inverse de la distance au fort ; sur Cachan, les champs étaient parsemés d'éclats et d'instruments ; sur Larue et Chevilly, on n'en trouve que sporadiquement. Là où subsistent les sables, les objets sont à fleur de terre et jusqu'à 80 centimètres de profondeur ; dans les carrières d'argile (j'en ai exploré la surface il y a vingt ans sans trouver grand'chose), les objets se rencontrent par petits tas, sans aucun fond de cabane, entre 40 et 60 centimètres de profondeur.

Autre fait encore : sur Cachan et Villejuif (sables), on trouve beaucoup de petits instruments ; sur Larue et Chevilly, rien que de gros instruments ; enfin les terrains de l'Haÿ offrent un mélange d'objets grands et petits. Comme j'ai pris soin de noter exactement les lieux de trouvaille, cette statistique a tout au moins une valeur relative. Elle est corroborée par une autre statistique, celle des formes lithiques.

Sur Cachan, les instruments se rapportent surtout au travail du cuir et du bois : d'innombrables pierres à encoches de dimensions diverses ont dû servir à écorcer ; il y a beaucoup de petites scies ; sur l'Haÿ j'ai trouvé surtout des grattoirs épais ; les stations de Larue se distinguent par le nombre des haches, les unes simplement éclatées, d'autres polies, par les tranchets et les pics. C'est l'impression générale qui se dégage de mes trouvailles. Feu M. Leclerc était arrivé à la même constatation au cours des siennes, bien qu'il n'ait exploré systématiquement qu'un rayon restreint (sur l'Haÿ, Larue, Chevilly) et ait eu un système de récolte différent du mien.

En effet, j'ai *tout* ramassé, joli ou non, je veux dire toutes pierres qui présentaient des marques indéniables de travail humain. Au lieu que M. Leclerc, tout au moins avant notre rencontre, ne ramassait que des « objets de collection » et ne se décida à tout garder aussi que ces tout derniers temps. Or les publications de

M. Charles Schleicher sur les grattoirs du type qu'avec raison il a nommé type de Compiègne et les admirables comparaisons, si riches en aperçus nouveaux, de M. Coutil d'une part, de M. Octobon de l'autre, dans les *Bulletins* de la Société préhistorique française, prouvent qu'en préhistoire comme en biologie, rien n'est négligeable et que ce sont souvent de petits détails qui permettent un classement scientifique véritable.

Je ne puis songer à décrire ici toutes mes trouvailles et ne signalerai que quelques résultats d'une importance générale.

#### IV. ATELIERS.

J'ai eu la chance de tomber à trois reprises sur un nucleus accompagné de nombreux objets qui avaient été obtenus par le travail sur place, depuis les petits éclats restés tels quels jusqu'aux objets finis, beaux grattoirs carénés, hache bien éclatée, scies sur lames, etc. Ces trois trouvailles, faites sur territoire de Larue, étaient situées la première tout près de la route moderne qui va sur Fresnes, les deux autres plus à l'intérieur, l'une à environ cent mètres, l'autre à plus de deux cents mètres de la première. Les ouvriers exploitant l'argile étant tombés, avec leur raclette courbe, sur ces amas de pierres, les avaient sortis à la pelle et laissés en tas ; il n'y avait ni charbons, ni cendres, ni ossements ; la profondeur a été chaque fois d'environ 40 centimètres ; cette couche s'explique par les apports des cultures (champs de blé, de pommes de terre) au cours des siècles. Les ouvriers néolithiques avaient donc travaillé en plein air. Est-ce exagérer l'hypothèse que de supposer que c'étaient des ambulants, semblables à nos chaudronniers ? En tout cas les silex utilisés ne sont pas ceux du pays qui sont violacés (carrière près de la prison de Fresnes).

Vers Chevilly, a été faite une trouvaille intéressante : il s'agit d'une véritable cache. Dans une sorte de niche, les ouvriers sont tombés à 60 cm. de profondeur sur une vingtaine de « pierres rondes » et de disques. Ce sont des percuteurs en silex, tous admirablement en main, depuis la grosseur d'une grosse noix jusqu'à celle d'une petite noix de coco. Parmi ces percuteurs, j'ai trouvé un grès plat de Fontainebleau dont une face est admirablement polie ; et une boule de même grès, à pans, dont deux faces sont polies. Fait curieux, il n'y avait dans la cache ni instrument fini, ni même éclats de travail.



V. MATIÈRES PREMIÈRES.

Le sous-sol du plateau de Longboyau est formé dans cette région d'une assise silicée qu'on exploite à divers endroits (notamment entre Larue et Chevilly) pour empierrier les routes; cette pierre, même avec son eau de carrière, ne s'éclate que mal; je n'ai jamais trouvé d'objet qui provienne de cette couche.

Entre l'Haÿ et Fresnes, il y a des affleurements de terre glaise et de marnes au-dessous desquels se trouve une couche de silex violâtre, à cristaux, nodosités et alvéoles; elle semble avoir été utilisée à l'époque néolithique, car j'ai des grattoirs, des retouchoirs, des percuteurs, diverses sortes de lames, dont la coloration rougeâtre et violacée correspond bien à celle des silex de Fresnes. Les cristaux et les concrétions empêchent d'obtenir de beaux instruments; j'ai pourtant une petite hache polie qui est un chef-d'œuvre; mais c'est un miracle qu'elle n'ait pas sauté, étant donné les défauts de la matière.

Les autres silex sont tous d'importation. Je ne sais encore d'où viennent les nucléus avec éclats dont j'ai parlé ci-dessus; ils sont gris-bleuâtre et cacholonnent aisément. Mais d'autres silex sont reconnaissables. Ainsi, j'ai une jolie série du Grand Pressigny (cire d'abeilles), dont un splendide couteau et une très belle pointe de javelot (15 centimètres environ), des grattoirs carrés, etc.

De Montmorency viennent des haches en grès blanc parfois lustré. De Fontainebleau de nombreux polissoirs en grès ainsi qu'une large dalle à partie supérieure concave, piquetée et polie ayant sans doute servi de meule à grains; elle était accompagnée d'un autre grès en forme de rouleau, époiné aux deux bouts et poli sur sa face convexe; à côté était une boule polie sur un plan; les trois objets ont été trouvés ensemble à 70 centimètres de profondeur lorsqu'on a établi une sablière de sable jaune-rougeâtre à 300 mètres environ des Hautes-Bruyères, sur Cachan, près de la route allant à l'Haÿ. Cet endroit était autrefois une de mes stations de surface les plus riches; c'est l'extrémité sud des sables superficiels gris.

Innombrables sont les galets de Seine trouvés avec les objets autour des Hautes-Bruyères; il devait y en avoir un commerce régulier; en tout cas, on ne trouve pas de ces galets dans la Bièvre; et ceux qu'on trouve à la base des grandes sablières de Villejuif (dans leur gangue sableuse) sont d'une autre coloration, le

plus souvent noire. J'ai pourtant une dizaine d'instruments, dont une très belle et large lame-scie, en silex noir. L'immense majorité de mes objets sont en silex gris bleuâtre, à zones ; moins nombreux sont ceux en silex jaune clair translucide.

## VI. TYPES DES INSTRUMENTS.

Je ne signale ici que quelques types intéressants, en premier lieu toute une série, vraiment belle, de scies du type de Saint-Julien du Sault, à deux encoches : elles n'ont pas été trouvées ensemble, mais dans diverses stations ; par comparaison avec le travail local, qu'on peut évaluer par les trois trouvailles de grands nucléus, ces scies proviennent certainement d'ailleurs, je veux dire d'endroits où on travaillait la pierre au moins aussi bien qu'au Grand Pressigny.

La série la plus riche, en dehors des grattoirs dits officiellement *atypiques*, est celle des grattoirs carénés à lame épaisse ; j'ai toutes les dimensions, depuis un centimètre et demi jusqu'à dix centimètres de long et toutes les variétés de travail, depuis le plus finolé jusqu'au plus grossier ; ces instruments ont dû être faits sur place pour la plupart ; en tout cas j'en ai trouvé à divers stades d'avancement avec mes trois nucléus.

Les haches ne présentent rien de particulier ; il me semble qu'on les importait simplement éclatées et qu'on les polissait sur place ; car j'ai trouvé un nombre relativement anormal de grès de Fontainebleau servant à polir.

Innombrables sont les haches cassées et les fragments de hache polie qui ont été retaillés pour servir de grattoirs ; tous les types étudiés par la Société Préhistorique française sur l'initiative de M. De Givenchy (1) sont représentés dans mes séries. A ce propos, je dois dire mon étonnement de n'avoir trouvé que rarement des haches complètes. M. Leclerc a eu, paraît-il, plus de chance à Larue ; ou bien n'a-t-il ramassé que les bonnes pièces, laissant les cassées... A remarquer aussi que je n'ai jamais trouvé de hache complète (seulement des éclats ou des fragments) du côté des Hautes-Bruyères.

Les lames-couteaux et les lames-scies sont en grand nombre, ainsi que les retouchoirs réguliers (sur lame épaisse) ou irréguliers (toutes les formes possibles) ; ce qui prouve de nouveau que

(1) Voir entre autres, *Bulletin de la Soc. Préh. Fran.* 1922, pp. 137, 220.

ces stations étaient aussi des ateliers ou du moins que chacun savait éclater la pierre, plus ou moins.

Assez riche est aussi ma série du type de Compiègne (1), petites lames à plusieurs encoches. Par contre j'ai relativement peu de tranchets, mais très beaux, et deux ou trois burins seulement. Plusieurs herminettes assez belles semblent importées.

## VII. PEUPEMENT.

Il résulte de ce que j'ai dit au début que la répartition des stations semble avoir été déterminée par le désir des Néolithiques de se mettre à l'abri des eaux. Mais ceci laisserait supposer que j'admets l'existence d'anciens villages sur la ligne des stations. J'avoue mon embarras. D'une part, le grand nombre d'instruments et leur variété donnent à penser que la population de ces stations était relativement dense, davantage vers les Hautes-Bruyères que vers Chevilly.

Mais d'autre part, le long de cette ligne, il n'y a pas de sources. Pendant des années, je les ai cherchées, sans résultat; par contre il y avait une source à Cachan, renommée, et qui fut sacrée; et il y en a une autre dans la propriété Gravereau, à l'Haÿ; elle avait été canalisée par les Romains et en ce moment ravine le côté talus d'une nouvelle route qui part du Petit Robinson pour déboucher au monument des morts de l'Haÿ.

De plus, comme je l'ai dit, je n'ai jamais vu de fonds de cabanes qui auraient été trouvés entre les Hautes-Bruyères et Chevilly ou Fresnes. M. Leclerc, par contre, en a trouvé, avec poteries et bois de cerf proche de stations gallo-romaines et a même découvert un four à potier romain sur Chevilly (que je conseille d'aller visiter au plus vite, car les parois s'éboulent dans le creux).

Il faudrait donc supposer que ces stations étaient seulement temporaires et que le vrai village était situé aux Hautes-Bruyères, sur la pente vers Paris, là où Laville, Collin et Capitan ont exploré des fonds de cabanes.

Reste à savoir si on peut déterminer approximativement la densité d'une population préhistorique (ou même historique)

(1) Charles Schleicher, *Formes bizarres de quelques petits silex néolithiques des environs de Compiègne (Oise)*. Septième Congrès préhistorique, Session de Nîmes, 1911.

d'après le nombre des objets trouvés. Mes collections, augmentées de celles de M. Leclerc, donnent évidemment l'impression qu'une population assez dense a habité le plateau ; mais cette impression doit être corrigée ; car le terrain de parcours où nous avons recueilli ces objets est considérable ; de plus, il est impossible d'évaluer le nombre d'années pendant lesquelles des hommes de l'époque néolithique ont vécu sur ce plateau... Un fait certain est que nos deux collections sont ridiculement petites à côté des amas d'éclats qu'on trouve dans la moindre caverne du Périgord, d'où on les sort par tombereaux entiers.

#### VIII. NÉOLITHIQUE ET GALLO-ROMAIN.

J'ai fait allusion tout à l'heure aux stations romaines (ou gallo-romaines) découvertes par M. Leclerc. Elles sont situées entre Larue et Chevilly. J'ai recueilli aussi dans les mêmes briqueteries un grand nombre de tessons, sans grand intérêt, il est vrai, sauf quelques-uns qui sont décorés ; ce sont des poteries la plupart noires, faites au tour, cuites au four, parfois à dégraissant grossier.

Plus importante est la découverte que j'ai faite le 18 juin 1926 tout près d'un chemin à travers champ (non classé) aujourd'hui disparu qui allait de l'Haÿ à Villejuif, dans le coin nord-ouest de ma station *Hd*. Les ouvriers de la briqueterie m'ont appelé et j'ai sorti moi-même de terre, à la profondeur de 60 centimètres environ, un petit vase à pied, fait au tour (à stries très visibles), en pâte extrêmement fine, rose clair à l'intérieur, noir à l'extérieur, cuit au four ; le diamètre du pied est de trois centimètres, le diamètre maximum de sept centimètres et demi ; les bords ont été cassés ; actuellement la hauteur est sept centimètres. Cette tasse à courbes délicates n'est pas néolithique mais romaine importée ou gallo-romaine. Or, avec elle se trouvaient réunis 14 silex travaillés dont 8 proviennent d'un même nucléus, en silex jaune translucide, avec par endroits l'écorce conservée (la couleur et l'écorce rappellent les silex que j'ai recueillis à Vaudevanne, dans la forêt d'Othe) ; il y a un petit nucléus, un grattoir caréné très finement retouché, une lame perçoir à pointe retouchée et abrasée, une scie sur lame concave très régulière, à dents obliques ; le reste étant des éclats fort bons, mais sans retouches. Les autres objets sont en silex gris bleuté : deux grattoirs carénés semi-circulaires à talon, d'un travail parfait, un retouchoir irrégulier, un éclat plat à

dents de scie grossières et deux bons éclats de taille moyenne, sans retouches. Tous ces objets sont parsemés à leur surface de concrétions qui ne partent pas au lavage : je n'ai pas lavé le pot ; il est enduit des mêmes concrétions.

Il est donc indéniable que l'usage de la pierre a continué près de l'Haÿ alors en pleine période gallo-romaine, avec la poterie au tour. Le petit vase a été importé, comme sont importées les pierres trouvées avec lui, puisqu'il n'y en a pas de cette contexture dans la région ; mais les cas précis de survivance du néolithique en pleine période gallo-romaine sont si rares que celui-ci devait être signalé.

Je dois dire que dans la briqueterie de Chevilly, où M. Leclerc a trouvé des poteries gallo-romaines et un four à potier, il m'est arrivé souvent de recueillir d'excellents instruments néolithiques ; les ouvriers (ce sont pour la plupart des Flamands, que ma connaissance du hollandais a toujours bien disposés pour moi) m'ont affirmé souvent que ces pierres et ces poteries se trouvaient « ensemble » dans la terre. Malheureusement, je n'ai jamais assisté à la découverte et ne puis que regarder le fait comme probable.

#### IX. AGE DES STATIONS.

Il faut être ici très prudent. Les objets en pierre trouvés avec le petit vase sont « à l'état de neuf » ; mais cela ne prouve pas qu'ils ont été fabriqués en même temps ; même à l'air (ce qui n'était pas le cas) les instruments lithiques conservent pendant des dizaines de siècles un faciès « neuf », le principal élément d'appréciation des préhistoriens, le cacholonnage, ne joue presque pas pour le plateau de Longboyau ; je n'ai guère trouvé des silex cacholonnés entièrement ou en partie que du côté des Hautes-Bruyères, donc dans les stations sablonneuses ; les stations du limon ne m'ont donné que des objets sans cacholonnage aucun, alors que par le type et la matière ils étaient identiques à ceux des Hautes-Bruyères.

Le type aussi ne me donne rien ; il est entendu que mes grattoirs carénés sur lame sont « néolithiques » parce que trouvés en surface ; mais ce type est aussi moustérien ; je pourrais extraire de mes séries, arbitrairement, d'autres instruments de type moustérien caractéristique. J'ai aussi un peu d'Aurignacien et beaucoup de Campignien ; j'ai même trouvé du côté de Rungis d'énormes grattoirs (?) à peu près circulaires, à éclats

bien alternés et rabattements bien conduits, qui font l'effet de Chelléen typique. J'ai peu de feuilles de laurier solutréennes ; mais enfin j'en ai...

En somme, je puis appliquer à *toutes mes stations* sans exception les observations faites aux Sablons des Hautes-Bruyères par Collin et Capitan : « l'étude minutieuse des nombreux silex (1026) que renfermaient ces foyers montre d'une façon évidente que leurs habitants utilisaient le silex pour un usage déterminé, employant souvent un éclat quelconque ou le retouchant juste assez pour pouvoir l'adapter à cet usage déterminé. On peut dire que là, il n'y a aucun souci de fabriquer un objet bien façonné, mais seulement le désir de *façonner* un silex de *façon* à ce qu'il puisse exécuter le travail qu'on lui demande (râcler, scier, percer, user) ».

C'est donc une exagération, dans les conditions données, de vouloir, comme l'a fait Paul Leclerc, retrouver à l'Haÿ et à Chevilly des « industries différentes superposées » et de dire que « l'étage inférieur correspondrait à l'aire de la civilisation campignienne... que peu à peu ces ateliers campigiens se sont par la suite confondus avec les débuts de la pierre polie. » Car nulle part ni lui, ni moi n'avons trouvé des couches archéologiques *proprement dites*, mais seulement des stations en surface ou disséminées dans la couche de limon parfois à des centaines de mètres les unes des autres, les seules exceptions étant mes trois ateliers avec nucléus, ma cache de percuteurs et les fonds de cabane de P. Leclerc. Dois-je ajouter que souvent les ouvriers qui cèdent des objets bien travaillés (haches, lames, couteaux, etc.), n'indiquent pas l'endroit exact de leur trouvaille. Ceci dit seulement pour avertir les néophytes en préhistoire de se méfier des ouvriers des carrières.

#### X. LES STATIONS DE SURFACE.

Avec des stations en surface, sans cesse remaniées par les labours, il faut s'attendre à rencontrer un grand mélange de types, dont certains peuvent n'être pas des survivances, mais des réinventions. On oublie trop que les possibilités techniques de la pierre éclatée sont en nombre limité. On ne peut pas, comme avec le fer ou même le bois, inventer des formes sans cesse nouvelles ; on ne peut pas fondre, mouler, comprimer les silex. L'éclatement détermine la formation de lames et de plaques ; comme l'arête doit être abattue pour pouvoir être

utilisée, on retombe automatiquement dans les mêmes formes, sauf quand il s'agit de difficultés ou de tours de force. Ainsi les burins manifestent une maîtrise spéciale, un truc ou tour de main particulier.

Les « atypiques » cessent d'apparaître comme tels quand on en a de grandes quantités ; on distingue alors des séries secondaires, qui n'ont pas de place encore dans les classifications officielles (ou scolaires, si l'on préfère). Si les lotissements, et diverses circonstances d'ordre personnel, ne m'avaient empêché de faire ces recherches plus complètement encore, peut-être dans ces « atypiques » aurais-je trouvé un ou plusieurs *types caractéristiques* du plateau de Longboyau.

Il se dégage enfin de ce sommaire exposé une règle de méthode : quand on explore un terrain, il faut *tout ramasser*, quitte à éliminer, une fois rentré chez soi, les pierres qui ne présentent vraiment pas de retouches. Ceci est vrai surtout des scies, dont j'ai une grande série, comprenant toutes les formes possibles ; il est rare que sur le terrain, surtout quand il a plu récemment, on distingue ces très petites encoches régulières.

Il ne faut pas supposer qu'on ne trouvera que des objets appartenant aux séries classiques...

## XI. CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

La position, sur le plateau de Longboyau, des stations de surface et des briqueteries est visiblement indépendante des routes romaines à flanc ou à bord de coteau ; et tout autant des chemins romains transversaux reliant l'Haÿ et Chevilly à la grand' route qui prolongeait celle de la rue Saint-Jacques et de la Tombe Issoire. C'est là un fait intéressant ; car il oblige d'admettre l'existence antérieure d'un chemin néolithique de Paris à Fontainebleau suivant la crête, choix déjà remarqué ailleurs, notamment dans le Massif Central et en Grande Bretagne, où ces chemins néolithiques de crête, ayant sur leurs parcours des puits, des sources naturelles ou des réservoirs condensateurs des rosées nocturnes (1) ont été ensuite, et presque jusqu'à nos jours, remplacés par les voies de transhumance ou *drayes*.

(1) Voir entre autres A. J. et G. Hubbard, *Neolithic Dew-Ponds and Cattle-Ways*, 3<sup>e</sup> éd., Londres, 1916.

Les marécages de la Seine avaient obligé les populations néolithiques à s'établir sur les collines environnantes ; mais dès cette époque l'emplacement de Paris était un centre de marché ; l'une des voies d'accès à ce marché a dû être la voie néolithique qui traversait le plateau de Longboyau. Ceci explique, entre autres, la découverte bien localisée d'objets en grès de Fontainebleau et en grès lustré d'une part, et en silex du Grand Pressigny (carrières situées au-delà de Tours) venus par Orléans d'autre part. De Villeneuve-Saint-Georges (stations bien connues) et de Choisy-le-Roi ont dû remonter sur le plateau divers silex exotiques roulés par les eaux.

On pense bien que l'arrivée des Romains (et avant eux, des populations dites gauloises ou celtiques) n'a pas modifié beaucoup la civilisation des chasseurs et des terriens à moitié sauvages de ce plateau... pas plus que la suprématie d'un administrateur colonial ne modifie, en Afrique Occidentale ou au Congo, la civilisation des peuplades situées loin des parcours économiques ou des centres politiques et militaires. C'est tout au plus si des objets isolés pénètrent de proche en proche dans la brousse et la grande forêt. De même, les broussards du plateau de Longboyau ont dû conserver longtemps, malgré la proximité de Paris (quel qu'ait pu être le nom préhistorique de ce lieu de marché) et plus tard malgré la fondation de villas romaines ou gallo-romaines, les éléments fondamentaux de leur civilisation. Le travail de la pierre a persisté à quelques centaines de mètres de la civilisation des métaux. Ces populations des bois ont dû se trouver dans un état de défiance vis-à-vis des nouveautés de leurs maîtres successifs tout autant que le sont des « sauvages » modernes. Ils ont disparu peu à peu, par misère physiologique et inadaptabilité aux conditions nouvelles du travail. Je doute en effet qu'on puisse discerner (comme on l'a fait en Dordogne par exemple) des survivances anthropologiques préhistoriques dans la population de l'Haÿ, de Chevilly et des autres villages du plateau. Une découverte heureuse nous fixerait peut-être sur ce point.

Les beaux objets que j'ai recueillis sont dans la proportion des trois quarts au moins d'importation. Mais, comme on l'a vu, il a existé sur ce territoire des ateliers où non seulement on a débité, mais où on a aussi façonné des pièces utilisables ; et ceci parfois avec un certain soin. La majorité des outils pourtant est d'un travail très grossier, un « travail de brutes » m'a dit un ami préhistorien à qui je les ai montrés. On peut évidemment parler de décadence ; mais on peut dire aussi qu'il



y a eu sur place des retours en arrière, aux stades de début. Sur notre plateau, les hommes se sont tirés d'affaire de leur mieux, selon leurs besoins rudimentaires, sans viser à cette perfection technique qui a fait la gloire d'autres stations françaises (Solutré, etc.).

Leurs pierres évoquent une vie pénible, primitive. Il faut regarder ces « cailloux » non du seul point de vue savant, mais du point de vue humain. Ce sont des symboles autant que des outils. Le but de ma causerie est moins d'apporter des faits scientifiques nouveaux que de vous faire éprouver, à vous tous, de la sympathie pour les pauvres gens qui nous ont précédés sur ce sol et qui ne nous ont laissé, comme souvenir de leur passage sur la terre, que des pierres et quelques fragments d'os et de bois de cerf. A quoi bon la science, même préhistorique, si elle n'est vivifiée par l'imagination et le sentiment ?

---

J. MEUVRET

---

## LE BAILLIAGE DE SCEAUX

AU TEMPS DE LOUIS XIV

(Aperçus sur un fonds d'archives)

---

Les quelques pages qu'on lira ici ne forment pas un article d'histoire locale. L'objet qu'on s'est proposé est tout autre. On a seulement voulu attirer l'attention des amateurs et des curieux sur un fonds des Archives Nationales aisément accessible au public et somme toute assez peu utilisé jusqu'à ce jour. Les remarques qui vont suivre ne peuvent d'ailleurs prétendre à aucune originalité. Elles ne se rapportent qu'à des faits bien connus de tous les spécialistes. Aussi bien n'est-ce pas à eux qu'elles s'adressent. Mais nous pensons que le public éclairé, amateur d'objets ou de monuments anciens, trouverait éventuellement un plaisir analogue à feuilleter de vieux papiers évocateurs de vie passée. Or un tel amusement ne serait pas vain et pourrait rendre des services modestes, mais utiles à la science, s'il était fait avec quelque méthode et avec des vues un peu larges.

\* \*

Les cartons d'archives qui attireront notre attention font partie de la série cotée aux Archives Nationales sous la rubrique générale Z<sup>2</sup> avec le titre assez vague de « Juridictions ordinaires royales et seigneuriales ». Parmi ces juridictions les bailliages et surtout les bailliages de la région parisienne ont fourni la masse la plus importante. On pourra les retrouver facilement pays par pays grâce à l'inventaire manuscrit de M. Henri Feugeot. La seule distinction marquée dans le classement entre les pièces est celle des « Minutes civiles et criminelles » et d'autre part des « Registres d'audience et du greffe ». A l'intérieur de

cette division les pièces se suivent dans l'ordre chronologique. Ainsi en ce qui concerne spécialement le bailliage de Sceaux les minutes civiles et criminelles occupent les n<sup>os</sup> 4197 à 4211, de l'année 1635, date de la pièce la plus ancienne, à l'année 1791. Les registres d'audience, beaucoup moins abondants, occupent les n<sup>os</sup> 4193 à 4196 de l'année 1661 à l'année 1790. Le règne de Louis XIV, auquel nous empruntons aujourd'hui nos exemples, est représenté par les cartons Z<sup>2</sup> 4198, Z<sup>2</sup> 4199, Z<sup>2</sup> 4200 pour les minutes et par la seule cote Z<sup>2</sup> 4193 pour les registres. Encore convient il d'ajouter que cette dernière qui couvre théoriquement les années 1661 à 1716, ne correspond en réalité qu'à quelques pièces isolées de 1661 à 1708 et n'offre un ensemble continu que de 1708 à 1710.

Nous sommes en présence d'épaves, il y a des lacunes surtout pour les années les plus anciennes. Mais quel fonds d'archives séculaire n'en a pas ? Par comparaison celles-ci sont assez riches. Leur aspect, il est vrai, est un peu rebutant. L'écriture n'en est pas aisée. Le déchiffrement ne demande aucune connaissance technique, mais il exige parfois beaucoup de patience. En vaut-il la peine ? Que tirer de ces grimoires qui ressassent des procédures insignifiantes en jargon rébarbatif ? Nous voudrions montrer qu'on y trouve beaucoup de pittoresque, et mieux, un peu de vie et de vérité.

..

Le bailliage est la véritable cellule judiciaire et administrative de l'ancien régime. On se rappelle qu'en 1789 les élections se firent par bailliages. Sans doute le bailliage est avant tout une circonscription judiciaire. Mais sous l'ancien régime, justice, police et administration ne sont pas des domaines bien distincts. La justice, attribut essentiel de la seigneurie, l'est aussi de l'autorité royale. Etudier les bailliages, c'est donc à la fois étudier les rouages les plus humbles du système monarchique et toucher de près les vestiges les plus authentiques du système féodal.

A Sceaux nous sommes en présence d'un bailliage seigneurial. On a trop fait fi de la féodalité du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle est soumise au système monarchique, mieux, intimement liée à lui, mais elle a une vitalité beaucoup plus grande qu'on ne le croit souvent. Ce qui a le plus changé, ce sont moins les institutions que les personnes qui en bénéficient. La noblesse d'ancien régime, la grande noblesse surtout, est presque toute une noblesse de fonctionnaires enrichis par la faveur royale. A cet

égard les fonds d'un bailliage comme celui de Sceaux permettent, en suivant l'histoire de la seigneurie ou plutôt des seigneuries locales, de saisir la montée rapide de certaines familles.

A côté du bailliage seigneurial de Sceaux, proprement dit, nous trouvons les traces d'autres justices voisines et primitivement distinctes qui y ont été progressivement rattachées. C'est d'abord la prévôté de Chatillon-sous-Bagneux avec comme prévôt Claude Gacon, et comme seigneurs « Jacques Séguier, évêque de Nîmes, conjointement avec Jean Séguier son frère ». On trouve ces noms en 1671 et en 1674. Mais dès Colbert, cette prévôté sera rattachée à Sceaux, ou plus exactement achetée par le seigneur de Sceaux, si bien que nous ne nous étonnerons pas de voir le même Gacon rendre la justice en 1692 pour Catherine Thérèse Matignon, la veuve de Seignelay, « seigneur et dame dudit Chaillon ». C'est ensuite la prévôté de Chateaufort appartenant au chapitre de Notre-Dame de Paris et qui subsiste jusqu'à l'époque du duc du Maine. C'est enfin et surtout le bailliage de Bourg la Reine, demeuré distinct jusqu'en 1707, date à laquelle le duc du Maine l'acheta aux dames de Montmarire.

Ainsi nous assistons à la concentration de la seigneurie, très morcelée, au milieu du siècle, de plus en plus unifiée dans une même main : celle du seigneur de Sceaux. Combien significative de cet art des Colbert de rassembler non seulement les titres, mais les droits utiles, cette simple mention de 1691 « Pierre de la Biardière bailli juge... et conservateur des privilèges des foires et marchés publics de Sceaux et dépendances de très haute et puissante dame Catherine Thérèse de Matignon... » L'apparition de ce titre chez le bailli de Sceaux nous rappelle une acquisition particulièrement lucrative.

Organisme judiciaire, le bailliage nous révèle son personnel et sa procédure. Tout d'abord le bailli, et pour les prévôts dont les papiers sont joints à ceux de notre bailliage, le prévôt. Si on s'en tenait aux apparences, à voir leur nom sans cesse invoqué, on pourrait croire qu'ils ont un rôle essentiel et une activité assez grande. En réalité ils se déchargent de la plus grande partie de la besogne sur leurs suppléants, leurs « lieutenants ». Le bailli de Sceaux ne réside pas à Sceaux, mais à Paris. Jean Cottin, bailli du temps de Colbert, habite près de Saint-André des Arts comme le révèle l'adresse d'une requête à lui adressée le 27 octobre 1670. Il est procureur au parlement

de Paris. Son prédécesseur Gervais Poussin occupait une situation analogue. Son successeur Pierre Luce, sieur de la Biardière est avocat au Parlement de Paris. Il en est de même de Lange, bailli de Bourg la Reine, avocat également au Parlement de Paris. Nicolas Boittel, prévôt de Chatenay, est procureur au grenier à sel de Paris.

On serait tenté de dire en voyant de pareils faits et en les comparant à d'autres, qu'en règle générale, sous l'ancien régime, celui qui portait un titre n'exerçait point la fonction correspondante. On sait que le titulaire d'un bénéfice ecclésiastique n'en était pas toujours le desservant. Que les intérêts spirituels en souffrissent, ce n'est guère douteux. L'intérêt public souffrait aussi de l'absence des juges titulaires, car, de suppléance en suppléance, la justice finissait par être rendue par des personnages incompétents. On s'étonnera moins devant ces abus de voir les ordonnances royales prendre soin d'exiger que les lieutenants de bailliage ou de prévôté fussent au moins « gradués » en droit. Mais par contre, si on songe que les profiteurs de ce régime appartenaient au monde du palais, et que les seigneurs eux-mêmes appartenaient souvent à la noblesse de robe, voire même au milieu dirigeant de la cour, on comprend que les mêmes ordonnances royales n'aient pas aboli les justices seigneuriales, mais que, bien au contraire de ce qu'on croit et qu'on écrit, elles les aient conservées presque intactes.

En l'absence du bailli et du prévôt, qui le plus souvent se contentent de venir périodiquement rendre un jugement que d'autres mains ont préparé, qui donc vraiment a la charge des affaires ? C'est d'abord le procureur fiscal. Loyseau, le vieux jurisconsulte du début du siècle, va nous éclairer sur son rôle : « Les Hauts justiciers ont outre cela un procureur fiscal et ce procureur fiscal a deux charges : l'une de procurer l'intérêt public ou de justice, à sçavoir ès causes criminelles ou de police ; l'autre de procurer l'intérêt du seigneur qui en sa justice plaide sous le nom de son procureur fiscal, comme le Roy ès siennes. C'est ce procureur fiscal qui a la première, la plus urgente et souvent la plus grosse besogne ; son rôle est à la fois policier et judiciaire. Défenseur « de l'intérêt public » c'est à lui en cas de rixe, de violence, de flagrant délit qu'on a tout d'abord recours. C'est lui qui fait les premières constatations et dresse les procès-verbaux. Auprès du tribunal, s'il s'agit d'une cause qui intéresse l'intérêt public, il requiert la peine. Si les droits particuliers du seigneur sont en jeu il plaide pour lui.

En dehors du procureur fiscal, les lieutenants du bailliage ou de la prévôté font l'essentiel de la procédure judiciaire et préparent le jugement : ils le rendent rarement en leur nom, mais il n'est pas douteux qu'il émane presque toujours d'eux. A chaque siège est attaché un greffier et des huissiers.

La procédure mérite sur un point au moins d'attirer l'attention. Les documents de la série Z<sup>2</sup> sont particulièrement aptes à nous renseigner sur elle puisque ce sont pour la plupart des pièces de procédure. A part les jugements dont nous avons utilisé tout à l'heure les suscriptions, on y trouve les pièces du procès. Le procès délictueux ou criminel est le plus curieux. On y voit très bien le mécanisme de la procédure par « information ».

Ce mode de procédure reposait sur un principe d'une logique rigoureuse, mais dont l'application pratique ne laissait pas d'avoir des conséquences surprenantes. On admettait que l'innocence se présume toujours et ne se prouve jamais. On cherchait donc uniquement à vérifier les dires de l'accusation. On ne faisait donc appel que très rarement aux témoins à décharge et on procédait assez peu à des confrontations. On ne s'étonnera donc pas de voir que les nombreuses informations que nous possédons sont des listes de témoignages à charge. A la suite d'une première information apparaît une décision du juge ou décret qui décide du sort immédiat de l'accusé. Selon les cas il est assigné pour être oui, décrété d'ajournement personnel ou de prise de corps. Dans le cas de l'assignation simple, l'accusé continuait à exercer ses fonctions, qui lui étaient interdites en cas d'ajournement personnel. Quant à la prise de corps, c'était notre arrestation préventive. Cette procédure était toute entière écrite même dans les cas les plus simples. Cela nous vaut d'avoir d'abondants détails sur des causes infimes.

..

Nous aurions tort de nous en plaindre, car c'est là ce qui fait l'intérêt particulier de ces archives. Avec d'autres juridictions plus hautes nous connaissons des affaires autrement graves qui intéressent des classes sociales plus élevées. Mais nous ne pénétrons pas dans la vie quotidienne du peuple et du peuple des campagnes. Cette banlieue de Sceaux qui conservait, il y a quelques années encore, un caractère champêtre, était alors foncièrement rurale. Les causes que nous voyons évoquer devant le bailliage sont le plus souvent des vols faits dans les champs ou les vignes, des disputes de paysans qui dégénèrent parfois en

rixes sanglantes même quand l'objet en est mesquin. C'est une comédie pittoresque et amusante, parfois haute en couleurs, que nous font supposer certaines pièces. A la date du 8 octobre 1671 c'est une requête de Pierre Billard « vigneron, demeurant à Fontenay ». Il rencontra le dernier jour de septembre des vaches dans les vignes de Sceaux, il en a pris une pour la mettre dehors. Le propriétaire des vaches le frappa avec violence d'un bâton. En novembre 1674, Pierre Simon d'Orléans le jeune se plaint que, s'étant transporté en la maison de Simon Devaux, cabaretier, et ayant demandé une chopine de vin, ledit cabaretier, aidé de sa femme, a voulu lui passer une broche à rôtir à travers le corps. D'une façon générale les poursuites pour voies de fait, violences, injures tiennent de beaucoup la première place dans ces papiers. Elles ont l'avantage de nous mettre vraiment en contact avec une population batailleuse, querrelleuse, agressive et au parler rude dont nous saisissons d'ailleurs sur le vif les occupations : la vigne et l'élevage encore plus que l'agriculture.

A cet égard la proportion des personnages appelés expressément « vignerons », même si nous n'avions pas d'autres indices, serait à elle seule une preuve de l'extension du vignoble dans la banlieue sud de Paris. Il serait intéressant, ce serait un travail relativement simple, de faire une statistique de ces mentions de 1660 à 1789. Leur croissance ou leur décroissance donnerait une indication intéressante sur la croissance ou la décroissance de la culture elle-même. Il n'est pas douteux qu'au début du règne la vigne ait encore fait des progrès. Le 14 mai 1661 Piquet est poursuivi pour avoir planté une vigne qui « sera ostée et arrachée attendu qu'elle fait préjudice à la voie publique ». Ce n'est qu'un des nombreux exemples de ce développement de la culture de la vigne contre laquelle Colbert a essayé de lutter.

Mais voici des indications plus curieuses encore au sujet de l'élevage des bestiaux. En décembre 1708 un « marchand de vache » demande le remboursement de plusieurs sommes qui lui sont dues par une « marchande nourrisseuse » de bétail, à qui il a fourni des animaux. Nous voyons se préciser sous nos yeux toute une activité économique : l'élevage des bovins fait par les paysans de la banlieue sud sert à la boucherie parisienne. Mais entre l'éleveur et le boucher se place un intermédiaire, le « nourrisseur » qui se charge de « finir » la bête. Certains de ces nourrisseurs, bourgeois sans doute cossus, habitaient Paris tel Jean Riou « demeurant faubourg St-Victor ». Ce n'est peut être pas par hasard que ces pièces apparaissent aux dernières

années du règne, c'est-à-dire à une époque où le marché de Sceaux avait acquis toute son importance.

\*  
\*\*

Un dernier ordre de faits mérite d'être signalé. Parmi ces procédures judiciaires on trouve un assez grand nombre de contrats ou d'actes précis analogues à ceux des archives notariales. Ce n'est pas seulement là le fait des procédures : ce ne sont pas seulement des copies ou des extraits soumis à l'appui des requêtes. L'usage assez fréquent de faire enregistrer au greffe du bailliage de tels actes nous en a fourni également beaucoup. Tout le monde sait quel profit l'histoire locale ou générale peut tirer de tels textes. Par les testaments nous avons un inventaire détaillé des biens meubles et immeubles. Nous avons même parfois de curieuses réflexions morales. Plus caractéristique de notre région un « contrat de complan » du 7 novembre 1689. Jean-François Blanc Masson demeurant à Sceaux reçoit pour 15 ans un demi arpent de terre « à la charge par ledit preneur de planter ledit demi arpent de terre en vigne » et moyennant la somme de 11 livres par an.

Est-il besoin d'ajouter que ces baux, comme ceux des archives notariales, permettraient éventuellement d'étudier la propriété foncière, et d'abord certains propriétaires fonciers ? On verrait l'existence d'une propriété bourgeoise et noble dont les titulaires sont parisiens, tel ce « Louis Droyn d'Aubigné » domicilié à Paris, paroisse Saint-André des Arts, et propriétaire d'une maison à Chatenay. On pourrait peut-être repérer et même localiser les biens des principaux propriétaires scéens et au premier rang de tous la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

\*  
\*\*

Régime seigneurial, méthodes judiciaires, vie rurale sous ses différents aspects économiques, évolution de la propriété, on voit que ces vieux grimoires ne manquent pas d'intérêt. Même l'amateur qui ne s'astreindra pas à un travail méthodique y trouvera plaisir et profit. Il aura, plus fortement qu'en feuilletant des documents politiques et diplomatiques, toujours un peu artificiels dans leur rédaction, une impression savoureuse : celle du passé vivant. Nous serions heureux, si ces aperçus trop sommaires pouvaient engager quelques-uns de nos concitoyens à aller chercher aux Archives l'aïment substantiel d'une curiosité historique que les monuments, si beaux et si évocateurs soient-ils, ne sauraient complètement satisfaire.

---



H. SOULANGE-BODIN

---

BRILLON

INTENDANT DU DUC DU MAINE

---

Le parc de Sceaux vient d'être entr'ouvert au grand public. Nous pouvons maintenant parcourir ce domaine si justement célèbre, où à chaque pas rôdent les fantômes de notre histoire. Le Pavillon de l'Aurore et son plafond de Lebrun n'évoquent-ils pas les visites de Louis XIV ? Devant le grand Octogone, ne nous semble-t-il pas revoir Sa Majesté saisie d'étonnement à la vue du spectacle des grandes cascades ? Les hasards de la promenade vont nous conduire à présent sur les hauteurs dominant le Grand Canal, là où les musiques aériennes de Lulli venaient charmer les invités de la Duchesse du Maine.

Mais au retour de notre visite, tout imprégnés de la vision du chef-d'œuvre de Le Nôtre et encore charmés de la pureté de ses lignes, nous nous remémorons avant tout les fêtes organisées en l'honneur de la Duchesse du Maine. En effet, Sceaux à cette époque était un vaste théâtre où les pièces succédaient aux pièces. Et lorsque l'on était à court de nouveauté et que le répertoire languissait, la grande inspiratrice de toutes ces créations littéraires criait à ses poètes favoris manquant de souffle : « Des vers, ou je meurs ! » et l'activité rebondissait sur la scène.

Les acteurs qui donnaient la réplique et se trouvaient constamment sous le feu de la rampe, on nous les a présentés depuis longtemps. Mais ne serait-ce pas le jour de visiter les coulisses de ce théâtre prodigieux et de faire la connaissance de celui qui en était l'animateur : l'intendant du Duc et de la Duchesse du Maine, Brillon ?

Ses prises de contact avec l'arrière petite-fille du Grand Condé sont assez fréquentes ; il reçoit d'elle des messages et des mémoires jusqu'à trois fois par jour ; et il a l'honneur de faire souvent sa cour à S. A. S. Mais il doit surtout subir ses colères, qui sont redoutables et continuelles.

Un jour, la Duchesse trouve que l'arrangement de ses appartements à Sceaux n'avance pas assez vite. Après avoir tempêté

tout à son aise devant son intendant, elle décide de « s'y installer à la Pentecôte pour hâter les travaux ». Quelque temps après, le 18 avril, Brillon signale dans son journal ce qui suit : « Grande colère de la Duchesse en apprenant que les travaux n'avancent pas à Sceaux, parce que non payés ; les ouvriers ne veulent plus rien faire : il s'agit de 400 livres. » M<sup>lle</sup> du Maine les avance sur ses menus plaisirs du mois prochain.

La situation de l'intendant général des maisons, affaires et finances de S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine, est assez délicate. Il est tiraillé entre deux sentiments : celui de contenter le Duc du Maine, de plus en plus « ennuyé et fatigué des réparations et dépenses de Sceaux », en s'ingéniant à faire des économies ; et en même temps celui de calmer la Duchesse qui ne veut rien entendre sur ce chapitre et commande des embellissements et des travaux sans s'inquiéter des dettes qui s'accumulent de façon inquiétante. Le *Conseil économique* s'assemble fort souvent dans le cabinet du Prince à l'Arsenal. Le trésorier-général, Racine du Joncquoy, dépense toute son activité à faire les poursuites en recouvrement des sommes dues qui doivent rentrer dans la caisse de S. A. S. Malgré le concours de toutes les bonnes volontés, la situation budgétaire de la Maison du Maine est de plus en plus inquiétante. Brillon, déprimé par toutes les préoccupations qui l'assaillent, a besoin parfois de détendre ses nerfs. Le doux commerce qu'il entretient avec ses nombreuses amies est pour lui le plus agréable des délassements. Il leur envoie sans cesse des missives pour leur exprimer toute sa tendresse et son admiration.

Dans une cour littéraire aussi raffinée que celle de Sceaux, l'intendant Brillon ne pouvait être qu'un bel esprit. Il sait manier la plume avec grâce. Il *journalise* tous les jours (c'est l'expression qu'il emploie) avec une régularité et une persévérance remarquables. « On est bien aise, dit-il, de saisir ce que l'on a fait » et de se rappeler les choses « par récréation ou par nécessité », le tout mêlé. Mais *badiner* dans un style épistolaire avec les femmes exquises qui embellissent sa vie est pour lui une volupté. Car Brillon se plaît à frôler les belles dames qui gravitent autour de la Duchesse du Maine ; mais il en aime trop pour pouvoir s'en attacher une seule.

Nous ne les connaissons pas toutes, car il les entoure parfois d'un voile mystérieux, où se cache un discret anonymat. C'est, « la blonde d'Ault », la « blonde de Paris », le « Petit Jésus ». Il en est plusieurs cependant qu'il cite en toutes lettres comme pour se parer de la gloire que lui apporte leur amitié.

Voici d'abord M<sup>lle</sup> de Montauban, une des filles d'honneur de

la Duchesse du Maine à Sceaux. Il semble la préférer à toutes les beautés qu'il a l'honneur de fréquenter. Son teint est un éblouissement, ses yeux ont une langueur qui fait tourner toutes les têtes. Elle déploie également toutes les séductions de son intelligence. Brillon se fait un plaisir de le lui écrire dans un de ces nombreux billets doux qu'il sait si bien tourner. Car il aime, dit-il, les femmes d'esprit qui savent aussi bien parler qu'écrire. M<sup>lle</sup> de Montauban est du nombre. Avec quel plaisir il montre les lettres qu'il reçoit d'elle, « par vanité » avoue-t-il ! Elle a un esprit si pénétrant ! Elle « dissipe les tristesses dans l'esprit des autres, elle charme une solitude ». C'est qu'en effet le pauvre intendant se sent parfois bien seul. Il a lutté avec l'énergie du désespoir pour endiguer le flot toujours grandissant des dépenses de la Duchesse du Maine, mais personne ne le soutient. « Y a-t-il lieu d'espérer que cette Maison se rétablisse ? Je n'y épargne pas mes soins et souffre des contradictions sans nombre. Ayons de la pratique. » Et quatorze ans plus tard il écrira : « Tous nos efforts seront désormais inutiles ; on ne veut plus de nos conseils ; c'est beaucoup qu'on souffre nos personnes... Notre prince est à plaindre de connaître le funeste état de sa Maison. » Les dettes affluent, les poursuites judiciaires d'un rôti-seur et d'un chandelier contre leurs Altesses ont été « d'un effet déplorable. Tout cela est fort triste ».

Et Brillon, pour chasser toutes les préoccupations qui l'assaillent, n'a qu'à se réfugier dans les joies ineffables que lui procure le doux commerce de l'amitié. Dans ces moments de détresse morale, c'est encore à la plus belle qu'il s'adresse. Alors ce ne sont plus des billets doux, mais des missives, comme s'il voulait prolonger le plaisir de lui écrire et retarder le moment pénible où il serait un peu moins avec elle en pensée. Mais M<sup>lle</sup> de Montauban lui fait sentir, avec grâce, qu'il s'oublie un peu trop dans les délices de la conversation épistolaire ; et l'intendant s'empresse de s'excuser de la longueur et des *amabilités un peu alambiquées* de ses lettres. M<sup>lle</sup> de Montauban préfère les billets *d'un galant laconisme*... « Il vous appartient, écrit-il, de dire beaucoup en peu de mots. Nous autres, gens d'étude et de bibliothèque, nous nous perdons dans les phrases, nous nous embarquons dans les circuits. »

Pauvre Brillon ! Comme la dame d'honneur de la Duchesse du Maine est cruelle pour lui ! Plus ses missives sont aimables, plus les billets de la belle sont imprégnés de froideur et parfois de dédain. L'une de ses lettres paraît même *avoir piqué* l'intendant. Ce ne sont que des ordres de la Duchesse, qu'elle est chargée de transmettre concernant le domaine de Sceaux, et des

reproches sur certaines économies qui ne sont pas du goût de Son Altesse. Comme le ton est offensant ! Ce qui fait souffrir Brillon, c'est que ces commissions désagréables ont été transmises par celle qu'il met si haut dans le domaine du sentiment. Il s'en plaint au Duc du Maine auprès duquel il se rend tous les jours. Bientôt il est tout rasséréiné, car pour le consoler on lui confie momentanément un rôle littéraire à la cour de Sceaux. Et le Duc étant parti pour l'Arsenal, Brillon ne manque pas de lui annoncer par lettre la nouvelle suivante :

« Les jeux d'esprit règnent chez Madame la Duchesse du Maine. Votre Altesse Sérénissime sçait la distribution des principaux lots. On m'en a donné un auquel ma qualité d'intendant devait me préparer. Il a pour sujet l'économie mal entendue, sur quoy on exige de moi un sonnet... J'acquitteray la dette en temps de loisir... »

En effet ses multiples occupations ne lui laissent guère le temps de s'adonner à la poésie. Il doit être partout à la fois pour faire fonctionner les rouages si compliqués de l'administration de Sceaux. Il surveille Duvivier, le *contrôleur des bâtiments*, qui essaye avec peine de restreindre les dépenses. Il félicite le fidèle Dubourg, *concierge de la basse-cour*. Ce dernier a développé encore le nombre d'oiseaux rares aux couleurs vives qui forment le principal ornement de la *Pintaderie*, cette énorme masse de maçonnerie soutenant si heureusement la terrasse qui domine le Grand Canal. Il adresse quelques recommandations à Girault, le chef des jardiniers du Parc de Sceaux ; il s'entretient avec d'Orléans, le *fontainier* qui vérifie avec le plus grand soin tout le mécanisme délicat qui permet de faire fonctionner les innombrables *jets d'eau*. Il encourage Racine, le trésorier, qui s'impatiente sur ses comptes. Il adresse des reproches à Philippe, *grand menuisier*, au peintre Lefeuve, à Leroy, *contrôleur des écuries*, à Duval et Lebrun, chefs d'office, au sieur Dugué, le *grand maître du blanchissage*, au médecin Cayaux, à Gusprière le concierge, car ils ont commis certaines fautes de services. Et pour terminer sa tournée d'inspection, il va voir lui-même de quelle manière a été soigné le taupier attitré de Sceaux. Il s'est « blessé la jambe » en élaguant « devant le Prince ». Sa guérison sera très lente et la belle ordonnance du parc en souffrira.

Une fois rentré dans sa maison située hors du domaine de Sceaux, Brillon prend un repos bien mérité. Il jouit pleinement de ce calme impressionnant qui règne à Sceaux en ce moment. Le château est presque désert ; les allées et venues des carrosses devant la grande grille d'honneur ornée d'animaux sculptés par Coysevox ne se font plus remarquer. La cour de la Duchesse du

Maine est partie pour Paris. Elle s'est établie à l'Arsenal où une grande réception a été donnée en l'honneur de l'ambassadeur d'une puissance étrangère. Les nouvelles de cette fête parviennent à Brillon, ainsi que les commentaires d'un incident qui a dû être fâcheux pour M<sup>lle</sup> de Montauban. Il veut prouver qu'il pense à elle et lui écrit le billet suivant :

« Je sais que l'ambassadeur d'Espagne, le Duc d'Ossuna, qui eut hier l'honneur de voir ses Altesses et à qui vous présentâtes des vœux accompagnés de toutes les grâces, se reproche une méprise épouvantable d'avoir demandé une autre personne que vous pour le prince des Asturies. Jamais reine n'eût été plus charmante... Beau début belle fin... »

M<sup>lle</sup> de Montauban est une personne de qualité et peut aspirer à faire un mariage très brillant. Cette grande dame n'a point de morgue et se laisse faire la cour par un simple intendant, un peu pour s'amuser. La suivante de la Duchesse du Maine raille Brillon sur ses multiples affections féminines et prétend qu'elle est la plus aimée de lui, puisqu'il se lève parfois à quatre heures du matin pour lui écrire. Comme la jolie dame d'honneur de l'arrière petite-fille du Grand Condé a raison de ne pas prendre Brillon au sérieux ! Elle n'aime pas, et en cela elle est bien femme, le dispersement de l'amitié.

Tout autres sont les marivaudages de Brillon avec M<sup>me</sup> de Gamare, la femme du conservateur des eaux et forêts du domaine d'Eu, une des terres du Duc du Maine. Elle est mal mariée et s'ennuie mortellement. Ils usent d'expédients pour s'écrire. Les lettres sont glissées dans des paquets et ainsi transmises par des mains étrangères. L'intendant est obligé d'user d'une « civilité timide » qui, comme il dit, « le tyrannise quelquefois ».

Mais il y a des billets qui sont faits pour être lus au mari, d'autres qui doivent être subtilisés. M<sup>me</sup> de Gamare se trouve très seule à Eu. Le cœur de son mari commence à lui échapper. Au lieu de se distraire, elle se complaît dans une solitude qui la mènera bientôt à une crise de neurasthénie. Aussi Brillon lui donne-t-il quelques bons conseils :

« J'aime bien qu'une femme d'esprit sçache goûter la retraite, s'abstenir des plaisirs d'un certain monde, se retrouver elle-même à l'écart des assemblées nombreuses, tumultueuses, importunes ; mais je condamne cette résolution de vivre seule quand elle est prise par chagrin austère et par une trop noire mélancolie... Prenez courage de chercher la meilleure compagnie... Avec de l'esprit on s'accorde de celui des autres... » Ce billet « il n'est pas nécessaire que le mari le voie », écrit-il dans

son journal ; et il en prépare en même temps un autre qui pourra être lu par le seigneur et maître ; le voici :

« Je condamne toute galanterie et toute amitié qui est capable d'introduire le divorce dans une famille. Notre amitié réciproque, Madame, ne causera jamais de tels ravages. La mienne vous donnera toujours des conseils de douceur et de patience, elle vous offrira des consolations affectueuses. La vôtre m'entreteindra dans les sentiments d'une reconnaissance délicate et dans le plaisir de sentir que, plus on donne son cœur à titre d'amitié, plus on le possède pour soy-même et pour son bonheur propre... »

Mais Brillon, après une indisposition provenant d'un excès de surmenage, continue quand même à entretenir une correspondance suivie avec son amie, malgré « l'avis des cruels médecins tyrans de la société » qui lui défendent tout effort, même d'écrire des lettres. Il ne rêve qu'une chose, c'est d'aller à Eu « respirer l'air de la belle tendresse ».

Une inspection lui est accordée, qui sera pour lui un peu un congé de convalescence. Son séjour en Normandie fut enchanteur, consacré à la pêche, à tous les plaisirs de la campagne. Pas un mot au sujet de M<sup>me</sup> de Gamare. Quelle discrétion, qui en dit plus long que bien des lettres d'amour !

— Nous voici maintenant au 18 avril 1722. La Duchesse du Maine prend une leçon de latin avec M. de Malézieu, en se promenant dans cette salle des tilleuls située à droite du château de Sceaux et qui a gardé encore maintenant toutes ses lignes. Virgile et Cicéron sont à l'ordre du jour. M<sup>lle</sup> de Launay tient le Dictionnaire. S. A. S. est encore incapable de bien traduire des vers latins. Sur ces entrefaites Brillon arrive et tente de l'aider : c'est un latiniste de premier ordre. M<sup>lle</sup> de Launay le regarde avec méfiance et jalousie ; et pourtant l'intendant est aux petits soins pour elle. Il n'est de billet doux qu'il ne lui glisse subrepticement. « Une femme, lui écrit-il, qui veut user de ses charmes est plus redoutable que tout homme qui invoque les secrets et le pouvoir de la magie ». Quand « cet esprit tout aimable », comme l'appelle Brillon, organisait la comédie à l'Arsenal l'automne précédent, il s'empressait d'applaudir à ses succès. « Vous continuez à vous réjouir comme une reine, chaque jour vous offre des plaisirs nouveaux. »

Mais M<sup>lle</sup> de Launay est une de ces intellectuelles que les amabilités des hommes rendent indifférentes ; et ce jour-la elle n'adresse pas une parole à l'intendant. Et sous les tilleuls ordonnés de Sceaux, qui verdissent timidement aux premières

effluves du printemps, la leçon de latin expire au milieu du susurrement du jet d'eau voisin...

Mais voici que M<sup>me</sup> de Chaillon arrive. Elle est dans la joie, car elle vient de terminer un madrigal en l'honneur du roi du jour, le grand ordonnateur des fêtes culinaires organisées à Sceaux : Monsieur de Fontbonne. Mais elle déclare tout de suite qu'une si petite pièce ne convient pas à un homme de ce mérite ». Chacun avait préparé des vers pour chanter la gloire du cuisinier. Brillon en déclame quelques-uns de sa composition :

Que ne puis-je parler le langage des dieux  
Pour chanter la délicatesse  
Que Fontbonne répand sans cesse  
Sur tant de mets délicieux !  
Alors d'une féconde plume  
Pour lui j'écrirai maint volume,  
Car pour louer cet homme sans égal,  
Ma foy c'est peu d'un madrigal.

Les intimes applaudissent; l'intendant est tout fier de son succès. Et le soir, c'est encore à une femme, à M<sup>me</sup> de Callisanne, qu'il décrit l'enthousiasme que déchaîne à Sceaux le talent du grand maître-queux. L'ancienne directrice des femmes de chambre de Madame du Maine vient de partir pour Aix-en-Provence; Brillon l'a accompagnée jusqu'à Paris avant son départ. Celle-là au moins est heureuse en ménage et s'en va rejoindre le bonheur parfait. Tous les mois, Brillon lui fait un rapport fidèle des événements de Sceaux. Il lui parle aujourd'hui du grand triomphateur du moment. « M. de Fontbonne, cet illustre réparateur de l'appétit perdu, ce délicat conservateur de l'appétit trouvé, ce protecteur du bon goût, ce subtil inventeur de saulces de toutes espèces, cet auteur ingénieux et subtil de mille et mille friandises, M. de Fontbonne, ce parfait et prodigieux cuisinier, le modèle de tous les autres, me demanda une place dans mon carrosse. Je la lui donnai aussy volontiers qu'il donne un repas bien cher au dépend d'autrui. Il m'entretint le long de la route de mangeailles avec tant d'élégance que je savourais toutes les saulces dont il me parlait. Il me dépeignit les différents caractères des mangeurs.. « Certains sont jaloux de paraître délicats et qui ne le sont pas. Quelques-uns qui épuisent leur discernement aux entrées, presque point qui soient capables de porter leur jugement jusqu'à l'entremet. Tous ces gens-là ne méritent pas un bon cuisinier...

« Il faut à M. de Fontbonne des voluptueux, des sensuels, des gens qui imaginent, inventent, raffinent et mangent avec la propriété d'un palais formé. »

Mais Brillon doit abandonner tous ces jeux d'esprit, car de graves soucis l'assaillent de plus en plus. Le fidèle administrateur des biens du Duc du Maine, malgré son activité et la prudence de sa gestion, est en proie aux difficultés les plus grandes pour faire face à la gravité de la situation budgétaire. Samuel Bernard, le banquier de Louis XIV, entre en scène. On lui emprunte de grosses sommes d'argent. Le Duc du Maine lui fait offrir *seulement* 10.000 livres comme commencement de restitution. L'astucieux financier, en habile courtisan, ne veut pas les recevoir, par *honnêteté*, jugeant bien que Son Altesse Sérénissime lui « en ferait faute ». « J'ai dit à Monseigneur, écrit Brillon, que je verrais pour lui dire que Son Altesse pensait à lui... Ce sera une occasion de le déterminer plus tôt à nous faire un nouveau prêt, qu'à exiger son paiement dans les circonstances où nous nous trouvons. » Il s'agit, dès lors, de restreindre le train de vie de la Duchesse du Maine. Le nombre d'hommes chargés d'entretenir le grand parc diminue, car on ne peut plus les payer régulièrement. Les dévoués Guillaux et Girault ne savent où donner de la tête. Brillon active leur zèle. Il leur exprime son mécontentement au sujet du « mauvais entretien » des jardins, en leur disant « qu'il fallait reposer les buis manquant dans les parterres, ce qui est d'autant plus defectueux qu'ils ne sont pas ornés de fleurs ».

De plus, en parcourant les jardins, Brillon fait des découvertes désagréables. « Nous remarquons, dit-il, beaucoup de dégradations aux deux réservoirs. Ces ouvrages seront les premiers à refaire... L'escalier du Pavillon de l'Aurore est très endommagé... Nous avons visité toutes les fontaines, les jets d'eau et bassins dont deux ne retiennent plus l'eau et quand le niveau dépasse deux pieds, le reste coule dans la rue. Tout cela demande une prompte réparation. La dépense ne peut être que très considérable et même fort mal à propos. Le dessein de Monseigneur, à qui j'ai l'honneur d'en parler (Son Altesse étant à Sceaux), est de faire venir des fontainiers du roy, à présent peu occupés, pour savoir de quelle manière et à quel prix ces réparations se feront. »

Pour subvenir aux frais de toutes les restaurations du château et du parc, il faut encore supprimer des emplois. Quelques jours plus tard on parle de renvoyer plusieurs femmes de chambre... Exclamations de la Duchesse !... Son intendant lui déclare que « dans l'état où nous sommes, environnés de



7 à 800 créanciers et au milieu de trois millions de livres de dettes, tout est à ménager ». Et Brillon ajoute dans son journal : « Ce discours n'a pas trop plu. » La situation budgétaire va en s'aggravant, puisque quelque temps après on propose à leurs Altesses d'affermir le parc de Sceaux.

L'intendant du Duc du Maine est très triste, complètement découragé, lorsqu'une missive lui parvient, où la joie de vivre est exprimée avec la spontanéité de la jeunesse. La charmante Callissanne, que Brillon admire infiniment, est encore tout éblouie par le ciel du Midi, elle qui est née à Etampes et qui vient de quitter la douce lumière de l'Île de France. La joie de vivre la fait vibrer et l'intendant est un peu réconforté en songeant au bonheur de celle qui fut autrefois sa confidente :

« La charmante description que vous faites, Madame, de la Provence! Le Paradis terrestre ne pouvait être plus beau. On le posséderait encore si l'on avait été aussi raisonnable et aussi vertueuse que vous... Votre séjour est environné d'agrémens, des fleurs de toute espèce, des fruits magnifiques, des forêts d'orangers, des parterres spacieux et renouvellez souvent, bonne chère, agréable société, les délices de la paix domestique. Si l'on se sauve avec tout cela, au moins le purgatoire est fort à craindre... »

Ce fut le dernier rayon de soleil de Provence que Brillon reçut de M<sup>me</sup> de Callissanne. Les feux d'artifice avaient cessé d'illuminer le Grand canal ; les habitués de la cour de Sceaux mouraient les uns après les autres. Cette cohorte d'amis fidèles, qui étaient plus ou moins rivés aux galères du bel esprit, voit ses rangs s'éclaircir peu à peu. L'abbé Genest, Chaulieu, le Président de Mesme disparaissent. La Présidente Preuillet, cette méridionale pleine d'imagination, qui faisait la joie des réunions par l'originalité de ses chansons badines, laisse également un vide irréparable. Le marquis de St-Aulaire fut un des derniers à disparaître.

Le 18 mai 1738, le Duc du Maine expire chrétiennement entre les bras de sa femme. Six ans après, la fille de la reine de Sceaux, venant de monter à cheval rapporte le duc de Luynes, se trouve mal à 6 heures du soir. « On la mit en carrosse où elle perdit connaissance ; elle n'en eut point depuis ce moment. » Quelques heures après elle avait rendu le dernier soupir.

---

## ANNALES DE SCEAUX

---

1929

**24 Janvier.** — On commence la construction de la première maison dans les lotissements du Domaine de Sceaux, rue Houdan, en face de la rue de Fagneux. — La préfecture interdira aussitôt les toits en tuiles rouges.

**19 Février.** — Démolition du mur du Domaine entre la rue de Bagneux et l'église.

**15 Avril.** — M. Renard, préfet de la Seine et M. Mounié, sénateur, visitent le Domaine de Sceaux. Le préfet promet que la première tranche sera ouverte au public en Août.

**5 Mai.** — Elections municipales. Elu : Dr Lequeux, 746 voix.

**12 Mai.** — Scrutin de ballottage. Elus : MM. Fourcade, Le Blanc, Caignon, Faguet, Barrot, Barberis, Brulé, Clément, Boulogne, Vernet, Laborie, Périnet, Labiche, Garnier. Richer, Aubineau, Choin, Casson, Botté, Faye, Lavigne, Py (de 766 à 613 voix).

— **Mai.** — Election de la municipalité. Maire : M. Le Blanc. Adjoint : MM. Py, Brulé, Lequeux, Caignon.

— **Juin.** — Affiches illustrées dans Paris. — Vente par le Département de la Seine de terrains bordant le Parc de Sceaux. Reconstitution des jardins historiques dessinés par Le Nôtre. Bois, pelouses, pièces d'eau, grand canal. A 5 kil. de la Porte d'Orléans. Viabilité parfaite, eau, gaz, électricité, tout à l'égout. Lots de terrain de 600 à 1.000 m., à partir de 50 fr. le mètre. Moyens de communication : chemin de fer de Paris à Sceaux et Limours, la voie d'électrification ; ligne de Paris à Arpajon ; autobus EQ ; tramway 68. S'adresser sur place et à la Société d'aménagement urbain, 26, rue de la Pépinière (4<sup>e</sup> étage). Tél. : Laborde 3220 à 3234.

**30 Juin.** — Fête des Félibres.

**14 Juillet.** — Ouverture de la première tranche du Domaine de Sceaux au public (Pavillon de l'Aurore, Château, Allée de la Duchesse). On compte 450 entrées dans les deux premiers jours.

— **Octobre.** — On commence le curage du Grand canal et la réparation de l'Orangerie.

1. Nucleus, hache, etc., de l'atelier *a* de Larue

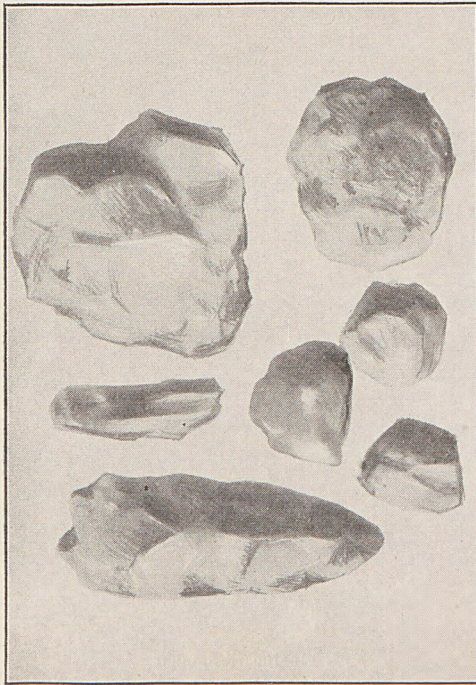
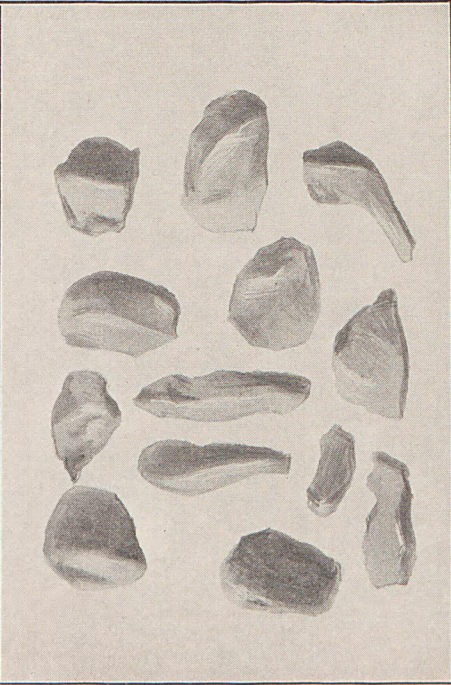


PLANCHE I  
2. Grattoirs carénés



3. Grattoirs divers



4. Cache de percuteurs

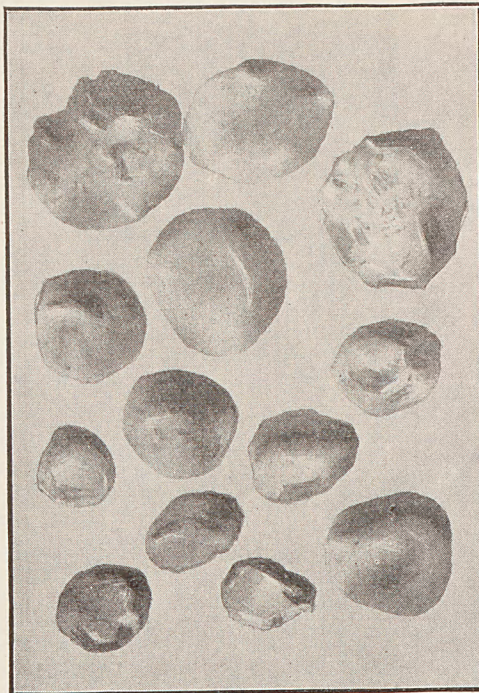
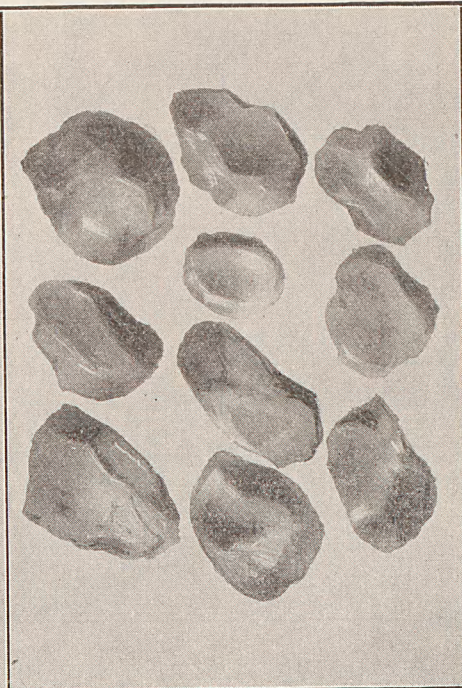
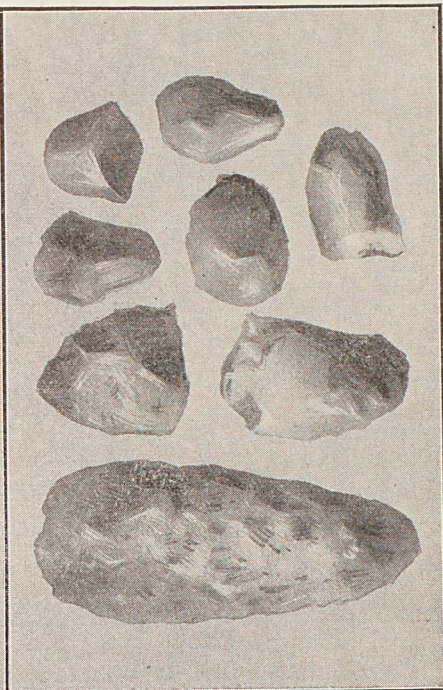


PLANCHE II  
5. Grattoirs carénés longs



6. Hache et fragments de hache retouchés



7. Petit vase gallo-romain

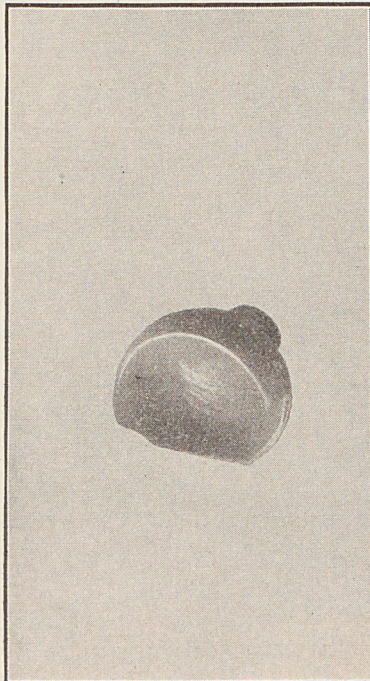
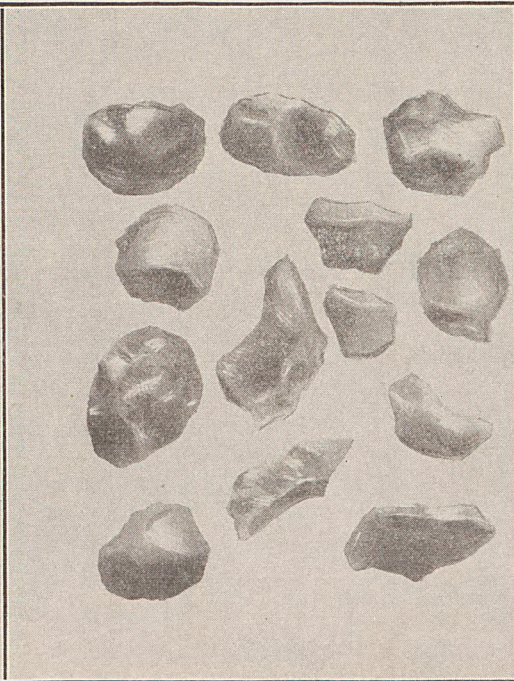
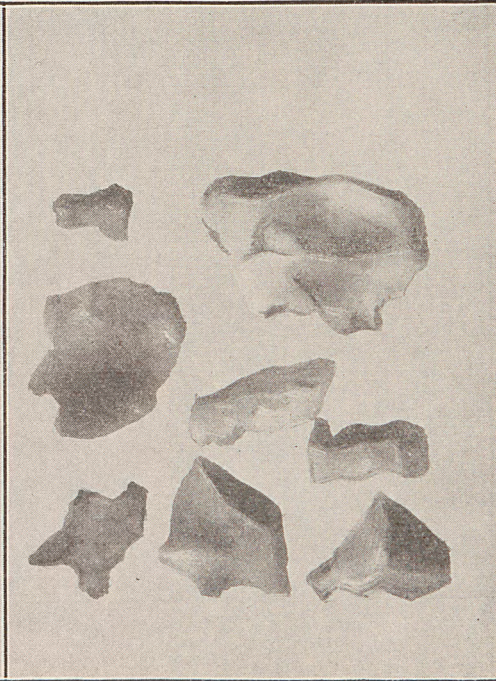


PLANCHE III  
8. Silex trouvés avec ce vase



9. Perçoirs plats à encoches



10. Scies type Saint-Julien du Sault

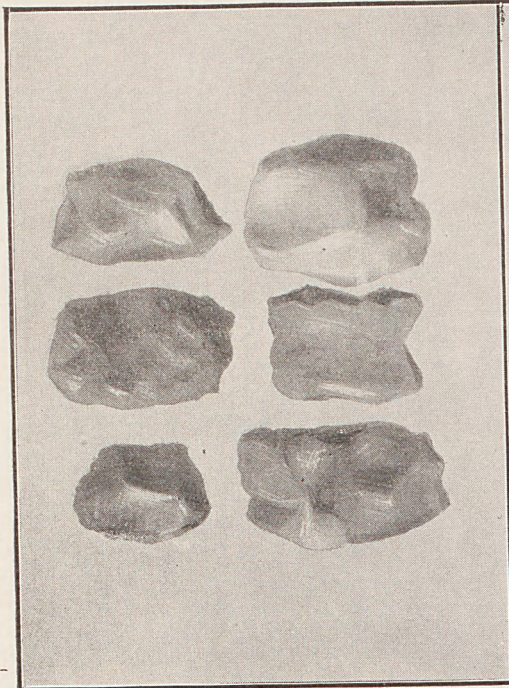
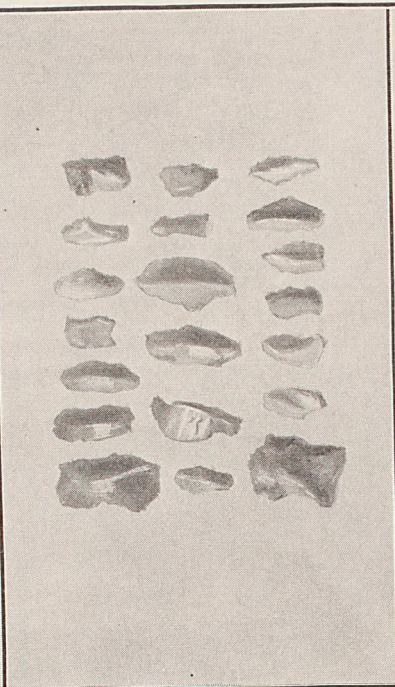
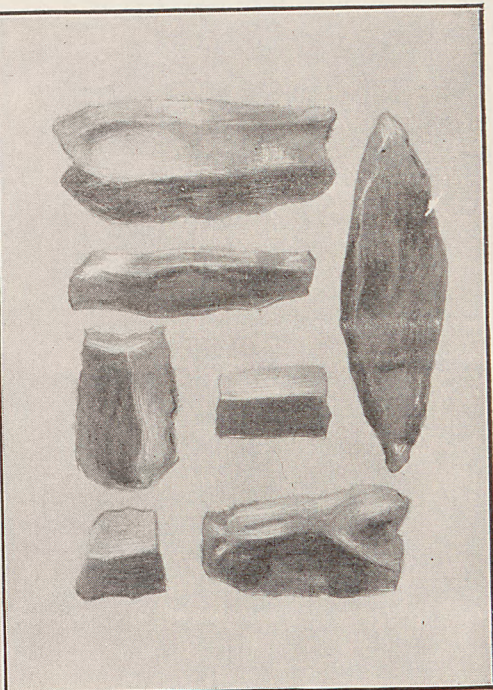


PLANCHE IV  
11. Type de Compiègne



12. Silex du Grand Pressigny



13. Grès jaunes polis

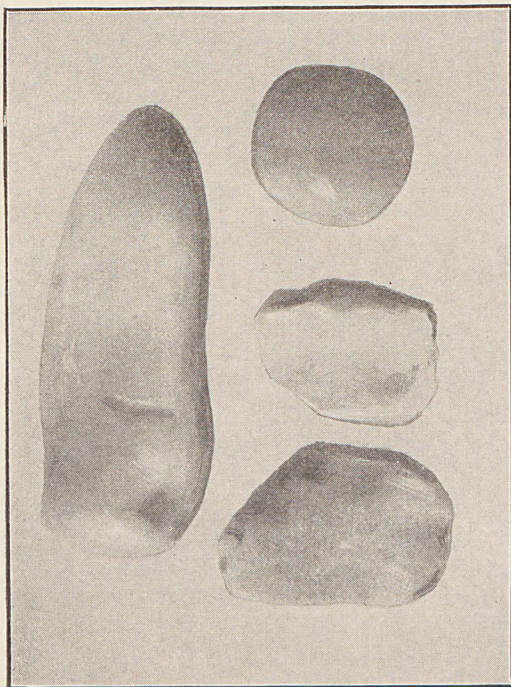
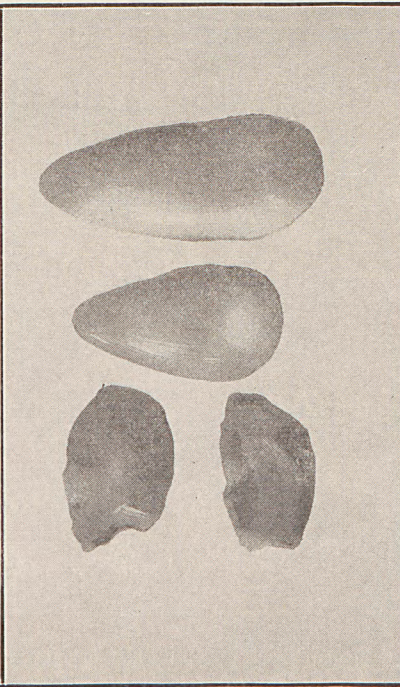


PLANCHE V  
14. Grès blancs éclairés et polis



15. Grandes lames rabattues

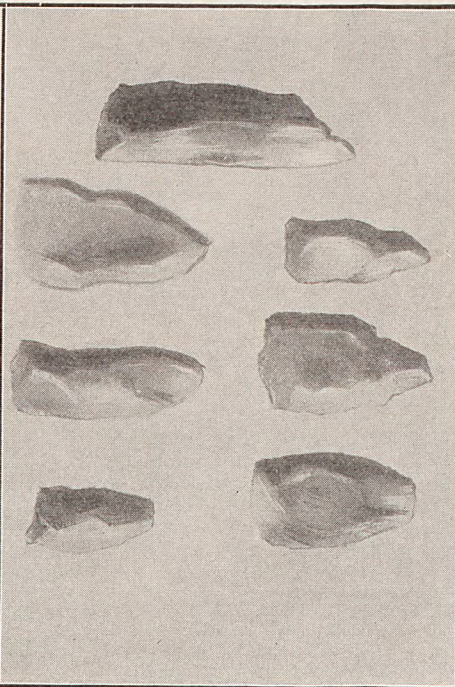


16. Tranchets



PLANCHE VI

17. Silex du type dit dent de herse (tribulum)



18. Herminettes





# LES AMIS DE SCEAUX

---

## STATUTS

---

ARTICLE 1. — Une Société est créée à Sceaux (Seine) sous le nom « Les Amis de Sceaux ». Son siège est établi à la Mairie.

ARTICLE 2. — La Société « Les Amis de Sceaux » a pour objet:

a) de rechercher, de recueillir, de classer tous documents concernant la ville de Sceaux et de les mettre à la disposition des chercheurs.

b) de fournir aux membres du corps enseignant des documents authentiques se rapportant à l'histoire locale et qui leur permettront de serrer de plus près la vérité historique et de rendre l'enseignement de l'histoire plus concret, plus vivant.

c) d'assurer la protection des sites et monuments intéressants.

d) d'appuyer, dans la mesure de ses forces et de son influence, tous projets dont la réalisation rendrait la Cité plus saine et plus belle.

ARTICLE 3. — La Société ne s'occupera de politique ou de religion qu'au point de vue documentaire, sans discussion.

ARTICLE 4. — Font partie de la Société toutes personnes, admises par le Comité, après ratification à la plus prochaine réunion générale, qui adhèrent aux statuts et versent annuellement une cotisation d'au moins 10 francs.

La cotisation est rachetable moyennant un versement d'au moins 100 frs qui donne le titre de membre perpétuel.

Tout membre exclu ou démissionnaire n'a aucun droit à l'actif social.

ARTICLE 5. — La Société est administrée par un comité composé de 18 membres élus pour 3 ans par les sociétaires réunis à cet effet, renouvelables par tiers (par tirage au sort la première année et la deuxième année) et rééligibles.

Le Comité élit dans son sein, un bureau composé de :

Un Président,

Deux vice-Présidents,

Un Secrétaire Général,

Un Secrétaire Archiviste,

Un Secrétaire Administratif,

Un Trésorier.

ARTICLE 6. — Le Comité est chargé de l'organisation des Conférences, promenades ou expositions, de la surveillance des publications, il convoque les sociétaires une fois par trimestre et plus si c'est nécessaire ; il met à exécution les décisions de la Société, il la représente.

ARTICLE 8. La moitié du capital provenant des fonds de rachat de cotisation sera placée en fonds ou valeurs garantis par l'Etat français et ne pourra jamais être aliénée, sauf en cas de dissolution.

ARTICLE 7. — Les réunions de la Société sont présidées par le Président ou à défaut par un membre du bureau ou un membre du comité.

A chaque réunion les membres présents communiquent à leurs collègues le résultat de leurs recherches et la Société statue sur la suite à donner.

ARTICLE 9. — En cas de dissolution de la Société et après paiement des dettes dans le délai d'un an, le reliquat éventuel serait versé, les documents ou objets remis à la commune ou, en cas de refus, à une institution désignée au cours de la dernière réunion.

ARTICLE 10. — La Société est représentée dans tous les actes de la vie civile par son Président ou à défaut par un des vice-présidents.

ARTICLE 11. — Les statuts ne pourront être modifiés ou la Société dissoute que par l'Assemblée générale réunie spécialement pour cet objet et à la majorité des votants. Le vote par correspondance sera admis dans ces deux cas.